



Etienne Couture, ing.
président

L'AQL

- OBNL créée en 2008
- Mission : Promouvoir, favoriser, et faire connaître la pratique du lobbyisme au Québec
- Seuls les personnes inscrites aux registres (Qc ou Canada) peuvent être membre
- Doivent respecter le code de déontologie
- Donner une voix aux principaux intéressés
- Donner un interlocuteur aux décideurs

Le lobbyisme

- Existe depuis toujours
- Vouloir influencer est légitime
- Un droit fondamental
- Accessibilité = Démocratie
- Transparence = Responsabilisation

2002 : La loi

- Définir et encadrer le lobbyisme :
 - Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobby
- Communications visant à influencer :
 - les discussions verbales (téléphoniques ou rencontres)
 - communications écrites (papier et électronique)
- Une contribution importante et essentielle à la démocratie
- Professionnalisation du lobbyisme:
 - Renforcement de la démocratie

L'expertise

Comprendre l'expertise d'un lobbyiste :

- Connaissance du processus législatif et décisionnel
- Connaissance des structures décisionnelles et de ses acteurs clés
- Maîtrise des enjeux d'image publique et de l'impact des communications
- Capacité de vulgarisateur et de mise en perspective
- Pensée stratégique et habiletés politiques
- Communicateur efficace

Le travail

Comprendre le travail d'un lobbyiste :

- Étude, analyse et compréhension des enjeux d'un dossier
- Élaboration et rédaction de contenus justificatifs pour et contre
- Évaluation de l'environnement socio-politique et de l'agenda gouvernemental
- Élaboration de stratégies et conseils
 - aux clients, employeurs ou groupes
- Démarches de représentation;

La transparence

Distinguer le lobbyisme :

- Rendre transparent pour la population
- La façon transparente de faire /gérer la politique pour les TCP
- Éviter les reproches des rencontres non-inscrites au Registre

L'avenir...

Le lobbyisme va continuer de se développer:

- Conscientisation et reconnaissance des démarches appropriées
- Multiplication du nombre de points de vue à considérer
- Diversité de la population
- Affirmation du droit à son opinion et à se faire entendre

L'avenir...

Les améliorations: La simplicité soutien la transparence

- Simplifier l'inscription au registre
- Éviter les exceptions :
 - la transparence s'applique pour tous
 - les exceptions entretiennent le scepticisme, le doute et l'ambiguïté
- Accessibilité pour tous : Inscription et consultation du registre
- Information aux TCP et sensibilisation du public

Le lobby pour vous

Le rôle des élus et TCP:

- Demander et vérifier l'inscription au registre
- Rencontrer uniquement les lobbyistes inscrits: personnes « dédouanées »
- Normal pour un TCP d'entendre tous les points de vue/opinions
- Vous serez probablement critiqué dans tous les cas, mais pas à cause de pratiques douteuses
- Garder une considération particulière pour les groupes disposant d'une moins grande capacité de prise de parole

Le lobby pour vous

Les médias:

- Développer un langage professionnalisé pour le lobbyisme
 - Pratique illégale du lobbyisme
- Servir l'intérêt public par la précision des termes utilisés
- Distinguer le lobbyisme des actes illégaux
- Continuer à consulter le registre
- Exiger qu'il soit plus facile de consulter le registre

Une profession

Évolution de la profession:

- La transparence comme levier d'acceptabilité sociale
- Démocratisation du lobbyisme : un droit accessible et applicable à tous
- Recherche de l'intérêt public, gagnant-gagnant
- Simplification de l'inscription et de la publication des intérêts
- Professionnalisation du lobbyisme avec des formations et examens.
- Le pouvoir d'influence vient avec des responsabilités

www.lobbyquebec.com



@LobbyQuebec